

# Inclusion

N°6

DECEMBRE 2016  
TRIMESTRIEL

## Emploi | p8

> DiversiCom  
> Rencontre avec  
Ludovic Hubert

## Actualités | p16

> Journée des Familles  
> Diablo a du cœur

## Vous et vos droits | p21

La Convention des Nations Unies  
à 10 ans

# magazine

## Emploi et handicap mental : fossé ou tremplin ?



Dans l'écoute, le dialogue  
et la reconnaissance de chacun,  
ensemble, avec audace et respect,  
construisons l'INCLUSION.



**INCLUSION asbl** est une association sans but lucratif née de la fusion de deux associations de familles et de personnes porteuses d'une déficience intellectuelle, l'AFrAHM et l'APEM-T21. Elles ont réuni leurs membres – familles, personnes en situation de handicap, professionnels – ainsi que leurs moyens financiers pour relever ensemble le défi de l'Avenir : l'Inclusion de la personne déficiente intellectuelle dans toutes les sphères de la société.

**INCLUSION asbl** est un organe de vigilance et de soutien et travaille, à ce titre, à la promotion et à la défense des droits des personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics.

L'association développe aussi de nombreux services et projets destinés à faire de l'Inclusion une réalité.



Notre association s'appelle Inclusion asbl.

Elle rassemble des personnes en situation de handicap mental, leurs familles et les personnes qui travaillent avec elles.

Elle parle en leur nom.

Elle défend leurs droits.

Elle crée des services.

Elle organise des activités.

Elle souhaite transformer la société  
pour que tout le monde puisse y vivre  
en toute égalité.



Inclusion asbl  
Avenue Albert Giraud 24 - 1030 Schaerbeek  
Tél. : 02/247.28.21  
www.inclusion-asbl.be  
Suivez-nous sur  page Inclusion asbl

#### COLOPHON

Éditrice responsable : Thérèse Kempeneers-Foulon | Directrice générale

Coordination : Jérémie Mercier | [jme@inclusion-asbl.be](mailto:jme@inclusion-asbl.be) | 02/247.28.22

Graphisme et mise en page : Fanny Vanderlinden | Inform'Action asbl | [www.information.be](http://www.information.be)

Avec le soutien de





 07 Trucs et astuces

 **08 Emploi**

DiversiCom : diversité et compétences  
des personnes en situation  
de handicap sur le marché  
de l'emploi



13 > Ludovic Hubert : « merci aux gens avec qui je travaille de me prendre comme je suis »

 16 Les actualités d'Inclusion

16 > Journée des Familles :  
Inclusion au Monde Sauvage d'Aywaille

18 > Diablo a du cœur



 20 Info sociales

 21 Vous et vos droits

21 > Quelques idées fausses sur la loi  
de protection des personnes vulnérables

24 > Droit des personnes handicapées : la  
Convention des Nations Unies a 10 ans



 26 Contacts



## « La vie fleurit par le travail »

Cette citation d'Arthur Rimbaud tirée de son poème *Mauvais sang* nous prouve bien que, déjà au 19<sup>e</sup> siècle, l'emploi était une composante indispensable de la vie en société, personnifiait les hommes, affirmait leur identité : on ne compte plus les « Boulanger », « Brasseur », « Mercier », etc. fleurissant dans les annuaires téléphoniques.

Inclusion milite également depuis de nombreuses années pour que les personnes porteuses d'une déficience intellectuelle aient pleinement accès à la reconnaissance de leurs compétences via la pratique professionnelle. Sur le sujet, la Belgique ne remplit malheureusement pas entièrement son rôle de facilitateur ; malgré les demandes répétées des associations défendant les droits des personnes : le taux d'emploi des personnes handicapées dans notre pays n'atteint que péniblement les 35 %, alors que la moyenne européenne tourne autour des 50 %. Un constat des plus alarmants, surtout quand on sait que 80 % des handicaps surgissent au cours de la vie et que toute personne peut un jour être confrontée à la déficience.

Afin de faciliter l'accès au marché de l'emploi, notre association a mis sur pied plusieurs projets de transition à destination des jeunes adultes porteurs d'un handicap mental, avec le soutien de partenaires comme l'AViQ ou encore le Fonds européen de développement régional (FEDER). « Transition 15 - 24 ans » et « Transition 16 - 25 ans » par exemple, accompagnent les jeunes vers la vie adulte. Une autre initiative, le Groupe mobile d'Activités citoyennes (GMAC), promeut quant à elle le volontariat des personnes qui n'ont pas accès à l'emploi et les soutient dans leurs démarches. Inclusion n'aura de cesse de tout faire, avec les acteurs de la société civile, pour que ce genre de projets se développent et perdurent.

Il est cependant primordial que les réflexions concernant l'accès au monde professionnel des personnes porteuses d'une déficience intellectuelle n'occulent pas la situation des personnes les plus fragilisées, qui ont un besoin d'un soutien quotidien et important. Ces dernières n'auront jamais accès à l'emploi. Nous devons dès lors redoubler d'efforts pour leur offrir la possibilité de se faire entendre, de poser des choix et d'assurer leur participation pleine et entière à notre société.

> **Thérèse Kempeneers-Foulon**  
Directrice générale



Les personnes avec un handicap mental peuvent travailler.

Elles ont des compétences.

Les compétences c'est  
tout ce qu'une personne sait faire.

Il n'y a pas assez de travailleurs avec un handicap en Belgique.

La Belgique doit plus aider les personnes avec un handicap.

Inclusion aide les jeunes grâce à des projets.

« Transition 15 – 24 ans » et « Transition 16 – 25 ans »

sont des projets d'Inclusion  
pour aider les jeunes avec un handicap mental  
à se préparer au monde du travail.

Le « Groupe mobile d'Activités citoyennes »  
est un projet d'Inclusion  
pour aider les personnes avec un handicap mental  
qui veulent trouver une activité de volontariat.

Inclusion dit que il ne faut pas oublier  
les personnes avec un handicap mental  
qui ont besoin de beaucoup d'aide.



L'ÉQUIPE D'INCLUSION VOUS SOUHAITE  
DE BONNES FÊTES ET  
UNE BELLE ANNÉE



2017





### Wheelit.be :



Wheelit.be est une plateforme en ligne diffusant les offres d'emploi destinées aux personnes en situation de handicap et compilant leurs curricula.

Wheelit facilite également la recherche de compétences des entreprises, les accompagne dans les démarches administratives et propose des formations « pour ne plus être handicapé face au handicap ».

**Plus d'infos :** [www.wheelit.be](http://www.wheelit.be)



Wheelit.be est un site internet

où les personnes en situation de handicap peuvent trouver du travail.

On peut aussi mettre son CV sur Wheelit.be.

Un CV c'est un document qui dit ce qu'une personne sait faire.

Les entreprises vont sur Wheelit.be pour trouver des travailleurs avec un handicap.

### Be.Face :



Be.Face est un réseau d'entreprises socialement responsables qui mettent leurs compétences en commun pour favoriser l'égalité des chances, la mixité sociale et l'insertion professionnelle des publics les plus fragilisés.

**Plus d'infos :** [www.beface.be](http://www.beface.be)



Be.Face est un site internet pour les entreprises  
Sur Be.Face les entreprises travaillent ensemble pour qu'il y ait plus d'inclusion au travail.

### Handylogue spécial emploi :

Le magazine de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée (A.S.P.H.) de ce trimestre est consacré à l'emploi des personnes en situation de handicap. Vous pourrez y retrouver un dossier bien documenté sur le droit au travail des personnes handicapées.

**Plus d'infos :** [www.asph.be](http://www.asph.be)

**Contacts :** 02/515.06.55

[asph@solidaris.be](mailto:asph@solidaris.be)



Handylogue est le magazine de l'A.S.P.H.

L'A.S.P.H. cela veut dire l'Association Socialiste de la Personne Handicapée.

L'A.S.P.H. a aussi écrit un magazine sur le travail des personnes en situation de handicap.

# DiversiCom :

diversité et compétences des personnes en situation de handicap sur le marché de l'emploi



Alors que plus d'un Belge sur dix en âge de travailler vit avec une déficience, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap émerge difficilement au-dessus des 35% ; loin de la moyenne européenne de 50%. Parallèlement aux efforts des services régionaux, des initiatives voient le jour, lancées par des particuliers sensibles à la problématique. Présentation de DiversiCom, une asbl qui s'est donné pour mission de « *promouvoir la diversité au travail et de faciliter la mise à l'emploi des personnes handicapées sur base de leurs compétences, dans l'entreprise ordinaire* » et rencontre avec Marie-Laure Jonet, sa co-fondatrice.



L'équipe de DiversiCom : Eléonore Snoy, Elisabeth Doulcet, Marie-Laure Jonet

DiversiCom est une nouvelle venue dans le domaine de l'aide aux personnes. Elle a été cofondée en 2014 par Marie-Laure Jonet, auparavant chargée de communication à la Commission européenne : « *je suis, depuis mes 17 ans, sensible à la condition des personnes porteuses d'un handicap. C'est en effet à cet âge que j'ai pour la première fois accompagné des enfants autistes en thalassothérapie. De retour de cette expérience, j'ai su que le handicap ferait partie de ma vie. La crise de la quarantaine me l'a rappelé et m'a placée devant un choix : rester à la Commission européenne, cette insti-*

*tution multiculturelle qui a contribué à décroiser mon mode de pensées, ou mettre en place mon projet en faveur des personnes en situation de handicap ?* » Marie-Laure Jonet ne se lançait néanmoins pas dans un domaine qui lui était complètement inconnu : elle a en effet activement participé à la création puis l'expansion de « Nos Weekends », un mouvement qui réunit des familles bénévoles qui accueillent un enfant en situation de handicap pour quelques jours, offrant par la même occasion un peu de répit à leurs parents. « *Nos Weekends est un rendez-vous de l'enfance, mettant en contact des*

*enfants valides et handicapés tout en offrant du répit aux parents. Il profite à 50 familles bénévoles et 35 enfants ; nous agrandissons actuellement le staff pour accueillir plus de monde* », explique Marie-Laure Jonet.

« *Chaque personne doit idéalement pouvoir évaluer l'incidence de son handicap sur le travail qu'on lui demande d'effectuer. L'entreprise doit également penser l'adaptation.* »

» Marie-Laure Jonet



### Diversité et Compétences

Son « impulsion DiversiCom » a été rapidement suivie par un groupe d'amis sensibilisés au handicap - l'un des administrateurs et fondateurs de l'association est par exemple Arnaud van Schevensteen, premier unijambiste à avoir atteint le sommet du Kilimandjaro - et préoccupés par les freins ralentissant l'accès à l'emploi des personnes handicapées, comme détaillés sur le site internet de DiversiCom : « *la méconnaissance du handicap générant préjugés et comportements discriminatoires* », « *un système social n'incitant pas assez les personnes à*

*tenter l'aventure professionnelle* », « *une accessibilité qui laisse à désirer* » et « *des politiques Emploi et Handicap réparties sur différents niveaux de compétences* ».

Face à ces constats, ils se sont donné les objectifs suivants : accompagner l'étudiant et le chercheur d'emploi en situation de handicap, conseiller les entreprises soucieuses de garantir l'égalité des chances, créer la rencontre entre les uns et les autres et partager les bonnes pratiques pour qu'elles servent à tous. Des objectifs à remplir en insistant avant tout sur la notion de compétence,

comme l'évoque Marie-Laure Jonet : « *on ne fait pas d'assistantat, on ne parle jamais de cela. On accompagne les personnes en fonction de leurs compétences, on ne les assiste pas* ».

Concrètement, DiversiCom organise des formations et des sensibilisations en entreprise sur le handicap ; elle conseille les entreprises dans leur processus de recrutement, elle épaula les demandeurs d'emploi, ou encore organise des « job-days » : « *nous sommes satisfaits du déroulement de celui du 21 octobre. Nous avons réuni une dizaine d'entreprises (publiques, privées et ONG) qui ont mené pas moins de 75 entretiens. Ceux-ci étaient précédés d'une matinée de formation pour les entrepreneurs et d'un module de préparation à l'entretien d'embauche pour les candidats. Nous espérons que ces démarches déboucheront sur des projets concrets* », explique Marie-Laure Jonet.

Inclusion œuvre aussi à l'intégration des jeunes porteurs d'un handicap mental dans la vie active, grâce au soutien de l'AViQ et du FEDER :

- « **Transition 15-24 ans** » et « **Transition 16 - 25 ans** » accompagnent les jeunes vers la vie adulte.
- **Le Groupe mobile d'Activités citoyennes (GMAC)** promeut le volontariat des personnes qui n'ont pas accès à l'emploi et les soutient dans leurs démarches.
- **Contact** : [projets@inclusion-asbl.be](mailto:projets@inclusion-asbl.be)

## Quid de la déficience intellectuelle ?

Aborder l'accès à l'emploi ne s'opère pas de la même manière suivant que l'on est porteur d'un handicap mental ou physique. Pour Marie-Laure Jonet, « chaque personne doit idéalement pouvoir évaluer l'incidence de son handicap sur le travail qu'on lui demande d'effectuer. Parallèlement à cela, l'entreprise doit également penser l'adaptation ». Afin de guider les différents protagonistes dans cette direction, DiversiCom a dernièrement organisé une formation à destination des personnes en situation de handicap mental. « Ce sont deux jours de coaching de groupe pendant lesquels on peut prendre le temps d'aborder différents volets de l'accompagnement, où l'on propose des outils sur la

connaissance de soi, en co-développement. Tout le monde sort grandi de ce genre d'expérience, on apprend à se connaître - les autres comme soi-même, et le phénomène de groupe sort certaines personnes de l'isolement. Ces rencontres permettent de relativiser sa situation propre, de se rendre compte que les défis qui attendent les autres personnes sont au moins aussi importants », explique Marie-Laure Jonet.

Gageons que, vu le succès rencontré, l'expérience a de bonnes chances de se voir renouvelée. Le retard de la Belgique par rapport à certains de ses voisins européens en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap sur le marché de l'emploi le justifie. « On peut s'inspirer

des bonnes pratiques et des limites expérimentées par les autres pays, notamment les anglo-saxons. Ou encore le côté systémique de l'approche du handicap en Italie où tous les enfants ont déjà été sensibilisés au handicap à l'école. Attention cependant : il serait inopportun d'imposer des obligations aux employeurs alors qu'aucune mesure d'accessibilité n'est obligatoire ailleurs, notamment au niveau de l'urbanisme et de l'enseignement », conclut Marie-Laure Jonet.

« On ne fait pas d'assistantat, on ne parle jamais de cela. On accompagne les personnes, on ne les assiste pas. »

» Marie-Laure Jonet

» AURÉLIE BERTOUX – Chargée de projet FratriHa et  
JÉRÉMIE MERCIER – Chargé de communication

### DiversiCom : en pratique



L'asbl, qui célèbre son 100<sup>ème</sup> projet professionnel concrétisé, a ouvert une liste d'attente pour les chercheurs d'emploi en situation de handicap désireux de collaborer avec elle. Se voulant une interface spécifique avec les entreprises ordinaires, DiversiCom n'accompagne pas les personnes qui ont besoin d'un environnement de travail adapté (ETA).

- Vidéo de présentation de l'asbl : <https://youtu.be/64cclLDSGHc>
- Adresse e-mail : [info@diversicom.be](mailto:info@diversicom.be)
- Numéro de téléphone : 02 880 50 69 (ligne mise sur répondeur automatique)
- Adresse postale : Hive5, Cours Saint-Michel 30b B – 1040 Bruxelles
- Compte bancaire : BE74 0017 2242 9707

GEBABEBB



En Belgique plus de la moitié des personnes handicapées n'ont pas de travail.

C'est plus que dans les autres pays d'Europe.

DiversiCom aide les personnes handicapées à trouver un travail.

DiversiCom est une nouvelle association.

Marie-Laure Jonet a créé DiversiCom avec des amis.

Depuis longtemps Marie-Laure est sensible à la situation des personnes handicapées.

DiversiCom dit que

les compétences sont plus importantes que le handicap.

Les compétences c'est tout ce qu'une personne sait faire.

DiversiCom parle aux entreprises pour expliquer le handicap.

Ensuite les entreprises adaptent le travail aux compétences et aux besoins de la personne handicapée.

DiversiCom travaille avec les entreprises ordinaires

où il y a des travailleurs valides et en situation de handicap.

DiversiCom ne travaille pas avec les entreprises adaptées

où il y a que des travailleurs en situation de handicap.

DiversiCom a organisé une formation pour les personnes avec un handicap mental.

C'était une formation pour rencontrer d'autres personnes avec un handicap mental

qui veulent travailler.

C'était une formation pour avoir de l'aide.

Pour parler avec DiversiCom

Il faut téléphoner au 02 880 50 69.

DiversiCom a beaucoup de succès.

Il faut attendre pour avoir de l'aide de DiversiCom.

# Ludovic Hubert :

*« merci aux gens avec qui je travaille de me prendre comme je suis »*



Dans le cadre de ce numéro d'Inclusion Magazine consacré à l'emploi des personnes en situation de handicap mental, nous avons rencontré Ludovic Hubert, employé par la commune de Saint Josse depuis plus de 10 ans. Il nous décrit son travail et le plaisir que celui-ci lui procure.

Je suis messenger-porteur pour l'administration communale de Saint Josse-ten-Noode. Mais qu'est-ce que ça veut dire ?

Tout d'abord, je suis un peu le « facteur » de la commune de Saint-Josse. Je vais porter le courrier dans les boîtes aux lettres des habitants.

Je vais aussi porter les documents que la commune doit faire approuver par la Région Bruxelloise : dans les différents bureaux du boulevard du Jardin Botanique et dans les bureaux de la Région à la Gare du Nord, près de la Gare Centrale. C'est très important car, dans ces documents, il est parfois question d'argent.

Je fais également des choses dans la maison communale même, comme aller faire signer des bons de commandes aux autorités de la commune ou encore transporter de l'argent pour le mettre en sécurité à la caisse communale.

Tous les mois, je vais porter les documents préparatoires au conseil communal, dans les boîtes aux lettres des conseillers.

En fin de journée c'est moi qui fais porter le courrier que les différents services doivent envoyer à la poste.

J'adore mon travail pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il me correspond bien : pas trop compliqué ni trop simple ; je bouge beaucoup aussi. Et puis, très important, je travaille dans un bureau avec une super équipe : Marina, Rachel et Nathalie. Ce sont elles qui reçoivent mes demandes de missions, ce qui m'aide beaucoup car cela me permet de mieux gérer les priorités. Même si, avec l'expérience, j'y arrive de mieux en mieux ! En effet, je fais ce travail depuis le 1<sup>er</sup> février 2003. Mes 3 collègues directs sont vraiment très gentilles (et je ne dis pas ça pour leur faire plaisir), elles sont toujours à mon écoute et, surtout, quand je ne sais plus dans quelle direction aller, elles sont un peu comme des « panneaux indicateurs » pour m'aider à retrouver la bonne route. Merci à elles !

Merci à tous les gens avec qui je travaille de me prendre comme je suis. C'est vraiment très important. Grâce à eux je me sens bien au travail.

» Propos recueillis par **BERNADETTE CUVELIER - Éducation Permanente** et **JÉRÉMIE MERCIER - Chargé de communication**

## Le regard de Marie-Cécile Leempoel, la supérieure hiérarchique de Ludovic.



Ludovic avec Marie-Cécile Leempoel (au centre) et Rachel Makumba, une collègue

« Ludovic est arrivé chez nous il y a plus de 10 ans (« c'est grâce à mon père que je suis rentré mais grâce à moi si je suis resté », commente-t-il).

On lui fait confiance : c'est lui qui apporte les papiers à la tutelle, les délais courent à partir du moment où il les dépose, c'est dire l'importance de sa tâche !

On n'a jamais eu de problème majeur avec Ludovic, même si la commune n'a pas mis grand-chose en place pour préparer son arrivée.

On a un peu dû l'aider à déstresser, à apprendre à dire non : au début, il acceptait toutes les demandes pour faire plaisir et se retrouvait surchargé. Je prends

maintenant en charge une partie des requêtes et le sollicite par après.

Les employés de la commune contactent également le secrétariat qui lui transmet ensuite les demandes.

Il a également eu quelques accrochages avec les ressources humaines car toutes ses heures n'étaient pas prestées. Marina, une collègue, l'aide maintenant à s'organiser.

Nous n'avons pas beaucoup de contacts avec son service d'accompagnement (le SISAHM), plus avec son papa ».



Ludovic Hubert est porteur d'une déficience intellectuelle.  
 Ludovic travaille à la commune de Saint-Josse.  
 Ludovic est messenger-porteur.  
 Être messenger-porteur c'est comme être facteur.  
 Ludovic travaille à la commune de Saint-Josse depuis 2003.  
 Ludovic aime beaucoup son travail.  
 Le travail n'est pas trop difficile.  
 Le travail n'est pas trop facile non plus.  
 Ludovic doit beaucoup marcher pour son travail.  
 Ludovic s'entend très bien avec ses collègues  
 Marina, Rachel et Nathalie.  
 Elles aident Ludovic à s'organiser.



» Propos recueillis par  
 BERNADETTE CUVELIER - Éducation Permanente  
 et JÉRÉMIE MERCIER - Chargé de communication



# Journée des Familles : inclusion au Monde Sauvage d'Aywaille



Les participants aux journées de l'expression

Le 25 septembre 2016 Inclusion a rassemblé ses membres et leur entourage au Monde Sauvage d'Aywaille lors de la traditionnelle Journée des Familles : spectacles animaliers, safari, bêtes à poils en pagaille et gourmandises au programme !

Au total, 407 personnes ont participé aux festivités.

Avant de partir, Sarah, Marie-Pierre et Mallaury du service d'accompagnement Edelweiss, ont accepté de nous livrer leurs impressions sur la journée.



## Cette journée vous a-t-elle plu ?

» Sarah : oui, oui, moi j'étais déjà venue, c'est bien ici.

## Quelles sont les activités que vous avez préférées ?

» Sarah : j'ai aimé les spectacles, mais je n'ai pas vu celui des otaries, c'était complet.

» Marie-Pierre : on a vu les rapaces et les perroquets.

» Mallaury : moi, j'ai préféré les ours.

» Sarah : ce qui était bien ? Venir en groupe.

Ce qui était moins bien ? Il y avait beaucoup de monde.

## Comment êtes-vous venues ?

» Toutes en cœur : on est venues en car depuis La Louvière.

## Vous avez participé à d'autres journées des familles ?

» Sarah : moi, je suis venue l'an dernier à Woluwe.

## Où aimeriez-vous aller pour la prochaine Journée des Familles ?

» En cœur : à Eurodisney, à la piscine ou à Plopsaland !

Cette journée a également réuni les participants des différentes journées de l'expression pour une photo de groupe. C'était l'occasion idéale de tous les rassembler autour du projet de participation des personnes au sein de notre association.

« Rien sur nous sans nous, le défi de la participation associative ! », tel est l'objectif que nous nous sommes fixés. En 2018, deux nouveaux administrateurs, en situation de handicap mental, rejoindront le conseil d'administration d'Inclusion.

Pour recevoir ces deux nouveaux représentants, notre association - des membres du conseil d'administration aux professionnels de première ligne - réfléchit aux aménagements à mettre en place.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter Inclusion magazine n°3 et son dossier sur la participation associative ou à contacter notre association.

» JUSTINE LEBOURG - Coordinatrice Éducation Permanente



Cette année la journée des familles d'Inclusion était au Monde Sauvage d'Aywaille.

Le monde Sauvage d'Aywaille c'est un parc avec des animaux.

Il y avait 407 personnes d'Inclusion.

On a vu des spectacles avec des animaux.

On a fait un safari.

Un safari c'est un tour en petit train au milieu des animaux.

On a aussi parlé des Journées de l'expression.

Aux Journées de l'expression on parle d'Inclusion.

Inclusion veut que les personnes avec un handicap mental donnent leur avis.





# Diablo a du cœur



Photo-souvenir avec Fifi et le chèque donné par les Red Devils

Il y a quelques années, « Fifi », adjudant de la Composante Air de l'armée belge, contacte l'Association Nationale d'Aide aux Handicapés Mentaux (ANAHM) avec une généreuse proposition : récolter des fonds pour développer les projets en faveur des personnes porteuses d'un handicap mental.

Son idée, un peu folle, est à l'image de sa renversante passion : l'adjudant est membre des Red Devils, la patrouille acrobatique de l'armée belge ! Il nous propose d'utiliser Diablo, leur mascotte, pour demander de l'argent aux pilotes et spectateurs des shows aériens qu'ils visitent à travers le monde.

Ces derniers temps, Diablo a plus que roulé sa corne : de Beauvechain à Semmerzake en passant par Bitburg ou encore Fairford ; il a même fait un saut dans le vide interstellaire et visité la Station Spatiale Internationale ! Ses pérégrinations ont permis aux Red Devils de récolter

un beau petit bas de laine, complété par la dernière étape de ce tour du monde caritatif : la vente aux enchères de la bourlingueuse mascotte.

Diablo a donc dernièrement changé de main, clôturant sa campagne de récolte de fonds de concert avec l'arrêt des moteurs des Marchetti des Red Devils : la patrouille a donné l'un de ses derniers shows aux bénéficiaires de l'ANAHM ! Elle avait en effet invité plusieurs membres de l'association à visiter les installations, rencontrer les pilotes, découvrir les avions et, cerise sur le gâteau, se voir remettre un chèque de 3000 € !

Un énorme merci aux voltigeurs de la patrouille des Red Devils de la part de l'ANAHM, d'Inclusion et d'Inclusie. C'est ce genre de superbes initiatives qui nous permet d'affirmer que, en matière de solidarité, *the sky is the limit...*

» JÉRÉMIE MERCIER – Chargé de communication



Les Marchetti utilisés par les Red Devils



Photos-souvenirs avec les pilotes

Fifi est pilote d'avion pour l'armée belge.

Il est aussi cascadeur aérien.

Cascadeur aérien cela veut dire qu'il fait des acrobaties avec son avion.

Il est membre des Red Devils.

Le Red Devils c'est le nom de la patrouille qui fait des acrobaties.

Les Red Devils font partie de l'armée belge.

Fifi a proposé de récolter de l'argent pour l'ANAHM.

Fifi et les autres pilotes ont invité des membres pour venir voir les avions.

Les membres ont aussi pris des photos avec les pilotes.

Les Red Devils ont donné 3000€ à l'ANAHM.

C'est de l'argent pour aider les personnes avec un handicap mental.

Merci aux Red Devils !



Fifi, Diablo, Émilie et Christophe



Les généreux donateurs rassemblés. Levons-leur notre verre !

## Infos sociales

### UNIA conçoit un outil pour lutter contre la discrimination au logement



UNIA lance un outil pour que les candidats locataires puissent percevoir facilement s'ils sont ou non victimes d'une discrimination.

Aujourd'hui, les propriétaires sont de plus en plus subtils et il est difficile de percevoir lorsqu'ils font preuve de discrimination. Cet outil est un document type qu'il est possible d'utiliser lors de sa recherche. Ce sont des scénarios avec une marche à suivre concrète afin d'avoir le plus de preuves possible pour amener, éventuellement, le propriétaire en justice.

L'outil a été créé pour les discriminations raciales mais fonctionne aussi pour d'autres critères, comme le handicap.

### La Carte Européenne du Handicap

La carte Européenne du Handicap (European Disability



Card) permettra aux personnes en situation de handicap d'avoir des avantages dans les domaines des loisirs, de la culture, des sports, ...

Cette carte n'existe pas encore mais un protocole d'accord a été signé par les ministres compétents des Gouvernements Fédéral, Wallon, Flamand, Bruxellois et Germanophone. Ce protocole garanti le financement du projet pour la délivrance de cette carte. La Carte Européenne du Handicap pourra être utilisée dans 8 états membres de l'Union Européenne, dont la Belgique.

### Le site internet de PHARE en Facile à Lire et à comprendre

Le site internet de PHARE a été modifié. Les personnes en situation de handicap peuvent désormais trouver toutes les informations qui leur sont nécessaires en Facile à Lire et à Comprendre.

### Internement : une nouvelle législation est entrée en vigueur ce 1<sup>er</sup> octobre 2016

Cela fait des années qu'on l'attendait, la voici enfin arrivée. Après la loi du 21 avril 2007 qui

n'est jamais entrée en vigueur, c'est la **loi du 5 mai 2014** (réparée par la loi pot-pourri III) qui définira désormais les modalités de l'internement, jusqu'alors régi par les lois du 9 avril 1930 et du 1<sup>er</sup> juillet 1964.

Quelques grandes nouveautés:

- le **droit aux soins** est désormais clairement inscrit dans la loi ;
- le **champ d'application est restreint** puisque la personne internée devra désormais commettre un délit ou un crime **ayant entraîné une atteinte à l'intégrité physique ou psychique ou une menace** (fini donc l'internement pour des menus larcins) ;
- l'expertise pourra être réalisée par un **collège d'experts** ;
- les chambres de défense sociale sont remplacées par les **chambres de protection sociale**.

### En savoir plus :

Texte de la loi dans son intégralité [http://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth\\_theme\\_file/loi\\_05\\_mai\\_2014\\_internement.pdf](http://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/loi_05_mai_2014_internement.pdf)



**Vous connaissez une information sociale qui pourrait intéresser nos lecteurs ?**

Contactez-nous à l'adresse [communication@inclusion-asbl.be](mailto:communication@inclusion-asbl.be)



# Quelques idées fausses sur la loi de protection des personnes vulnérables

## C'est urgent d'aller chez le juge → FAUX !

La loi de 2013<sup>1</sup> a prévu un délai **jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2019** pour la transformation des anciens statuts de protection vers le nouveau statut d'administration de la personne et des biens.

La loi a prévu une adaptation automatique. Si aucune nouvelle mesure n'est prise par le juge avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019, les anciens statuts (minorité prolongée, interdiction et administration provisoire) seront **AUTOMATIQUEMENT** transformés en nouveau statut de protection (administration de la personne et/ou des biens)<sup>2</sup>. Les juges de paix recontactent chaque famille concernée par une ancienne mesure de protection pour l'adapter à la nouvelle loi.

Si vous ne souhaitez pas attendre la fin du délai légal ou la convocation du juge, vous pouvez demander à ce dernier de passer dès maintenant sous la nouvelle loi. Pour cela, vous devez introduire une requête auprès du juge de paix.

## Mon fils veut payer lui-même ses petits achats, s'il a un administrateur il ne pourra plus le faire → FAUX !

La loi de 2013 se base prioritairement sur les compétences de la personne à protéger. Elle prévoit de nommer

un administrateur en fonction des besoins et compétences de la personne.

Il est donc important d'informer le juge et de lui indiquer les besoins et compétences de la personne protégée :

- il a besoin d'assistance pour tel acte
- il a besoin d'être représenté pour telle décision
- il a les capacités d'agir seul pour tel acte.

Une demande précise est nécessaire pour aider le juge à adapter sa décision (cfr. modèle de requête individualisé téléchargeable gratuitement sur le site de la Fondation Portray).

## La minorité prolongée n'existe plus → FAUX !

Depuis la nouvelle loi, plus aucune nouvelle minorité prolongée n'est décidée. Les personnes qui étaient sous l'ancien statut y restent cependant jusqu'à la transformation de la minorité en administration.

1 Loi du 17 mars 2013 prévoyant un régime de protection de la personne et des biens conforme à la dignité humaine

2 Les personnes sous l'ancien statut de conseil judiciaire ne bénéficient pas de cette transformation automatique. Pour ces personnes, un rendez-vous avec le juge est impératif si une protection doit être assurée au-delà de 2019.



Une erreur d'impression s'est glissée dans le tableau page 20 du n°4 d'Inclusion Magazine, il faut le lire comme suit :

Tableau récapitulatif du passage des anciens statuts de protection vers le statut de protection de la nouvelle loi (administration de la personne et/ou des biens)		
Qui ?	Date du passage sous nouveau statut	Transformation automatique Ou Demande d'un nouveau statut
si la personne est sous l'ancien statut de minorité prolongée	1/9/2019 →	Transformation <b>automatique</b> <u>de</u> la minorité prolongée <u>en</u> statut d'administration de la personne et des biens
si la personne est sous l'ancien statut d'administration provisoire	1/9/2019 →	Transformation <b>automatique</b> <u>de</u> l'administration provisoire <u>en</u> statut d'administration des biens
Pour toute nouvelle demande de protection (y compris les personnes sous un ancien statut de protection qui ne souhaitent pas attendre 2019)	À tout moment (dès que la personne à protéger a 17 ans)	Demande (= requête) au juge de paix d'une protection la plus adaptée possible

»» MARIE-LUCE VERBIST – Directrice de Fondation Portray - Fondation d'utilité publique  
mlve@fondation-portray.be tel 02/534.00.38





Une loi protège les personnes qui ne savent pas décider ou agir toutes seules.

C'est la loi sur l'administration de la personne et des biens.

Cette loi a déjà 4 ans.

Avant il y avait la loi sur la minorité prolongée pour protéger les personnes.

Les personnes ne connaissent pas encore bien la nouvelles loi.

La Fondation Portray aide à mieux comprendre

la loi sur l'administration de la personne et des biens.

Si vous aviez une protection avant la nouvelle loi,

par exemple la minorité prolongée,

vous ne devez rien faire.

Le juge vous appellera.

Le juge de paix a déjà appelé plusieurs personnes.

D'autres personnes iront chez le juge plus tard.

La protection est différente pour chacun.

Il faut bien expliquer au juge ses compétences et ses difficultés.

Les compétences c'est ce qu'on sait faire.

Les difficultés c'est ce qui est plus difficile.



# Droit des personnes handicapées : la Convention des Nations Unies a 10 ans.

« Plus d'un milliard d'entre nous vivent avec un handicap. Nous devons éliminer tous les facteurs qui font obstacle à l'intégration et à la participation des personnes handicapées dans la société, notamment en modifiant les comportements qui alimentent les préjugés et institutionnalisent la discrimination ».

►► Ban Ki-Moon, secrétaire général de l'ONU

Le 13 décembre 2006, l'ONU adoptait la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée trois ans plus tard par la Belgique. À ce jour, le texte est entré en vigueur dans presque tous les États (166), sauf notables exceptions (les États-Unis, par exemple)... Retour sur les avancées et les limites d'une Convention inégalement appliquée.

## À quoi sert-elle ?

Bien que la majorité des droits mentionnés dans la Convention soient déjà consacrés dans d'autres textes internationaux - tels que la *Convention européenne des droits de l'homme* ou la *Charte européenne des droits sociaux*, elle permet néanmoins de **réaffirmer l'importance** de garantir le respect de ces droits aux personnes handicapées, groupe social particulièrement sensible à la discrimination.

La Convention est un outil somme toute assez général. Elle revendique une vocation universelle et, à ce titre, doit pouvoir être appliquée dans des environnements sociaux, politiques et culturels différents. Son idéal commun - à savoir « *promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de*

*l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque* » - encourage donc des sociétés aux valeurs et traditions différentes à solliciter les moyens qu'elles estiment les plus adéquats pour la mettre en œuvre.

Il revient donc *in fine* à chaque État d'interpréter le sens des articles de la Convention afin de les implémenter dans son ordre juridique interne. Pour l'aider dans cette tâche, le Comité a déjà publié 4 **observations générales** afin de préciser la portée de certaines dispositions : droit à l'éducation (art.24), reconnaissance de la personnalité juridique (art.12), accessibilité (art.9), femmes et filles handicapées (art.6).

## Quelle influence a-t-elle eu chez nous?

La Belgique a par exemple modifié en 2013 sa législation en matière de protection juridique. Le nouveau système s'inscrit directement dans l'esprit de l'article 12 de la Convention qui reconnaît aux personnes handicapées le droit de jouir de leur capacité juridique sur base d'égalité avec les autres.

Bien que la Convention ne soit pas juridiquement contraignante pour les États et qu'aucune sanction n'est réellement envisagée en cas de non-respect des obligations prévues par la Convention (on parle dans ce cas de « droit mou »), elle n'en reste pas moins un instrument symboliquement très fort et une référence incontournable.



### Est-elle appliquée partout ?

Les États sont également tenus de présenter des **rapports** à échéances régulières au Comité des droits des personnes handicapées qui se charge ensuite, sur cette base, d'évaluer la politique suivie par les États en matière de handicap. Le Comité des droits des personnes han-

dicapées de l'ONU est un organe indépendant chargé de surveiller l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Composé d'experts connaissant les particularités locales des États qu'ils évaluent, il est chargé d'émettre des recommandations sur les avancées de chaque pays.

Le mécanisme de suivi prévoit la possibilité pour les organisations de la société civile de rendre un rapport alternatif, permettant ainsi d'apporter un point de vue souvent différent de celui de l'État. Et on imagine aisément toute l'utilité pour les experts d'avoir accès à des rapports contradictoires pour formuler leurs recommandations.

### Désormais incontournable

En 10 ans, la Convention a clairement gagné en notoriété et est indiscutablement devenue un texte de référence, tant pour le secteur associatif que pour les dirigeants politiques auxquels elle sert de guide pour l'action. Inclusion ne manque d'ailleurs pas de régulièrement rappeler à ces derniers les engagements pris lors de la ratification du texte afin de voir chez nous des législations en adéquation avec l'Esprit de la Convention.



La Convention des Nations Unies sur le droit des personnes handicapées est un texte qui dit que les personnes avec un handicap ont les mêmes droits que tout le monde. La Convention dit aux pays ce qu'ils doivent faire pour aider les personnes avec un handicap. Si un pays ne respecte pas la Convention les associations comme Inclusion ont le droit de dire qu'elles ne sont pas d'accord. Cette année la Convention a 10 ans.



## ↳ Contacts

### LE SECRÉTARIAT :

- 02/247.28.21
- secretariat@inclusion-asbl.be

### LES GROUPEMENTS :

- Angelman : angelman@inclusion-asbl.be
- Brabant wallon : brabant-wallon@inclusion-asbl.be
- Bruxelles : bruxelles@inclusion-asbl.be
- Centre – La Louvière : la-louviere@inclusion-asbl.be
- Charleroi : charleroi@inclusion-asbl.be
- Down : down@inclusion-asbl.be
- Liège : liege@inclusion-asbl.be
- Luxembourg : luxembourg@inclusion-asbl.be
- Mons : mons@inclusion-asbl.be
- Mouscron : mouscron@inclusion-asbl.be
- Namur : namur@inclusion-asbl.be
- Prader-Willi : prader-willi@inclusion-asbl.be
- Tournai-Ath-Lessines : tal@inclusion-asbl.be
- Vielsalm : vielsalm@inclusion-asbl.be
- Williams : williams@inclusion-asbl.be
- X-Fragile : x-fragile@inclusion-asbl.be
- FratriHa : fratriha@inclusion-asbl.be

### LES ASSISTANTES SOCIALES :

#### Ath :

- Pauline Galland : pga@inclusion-asbl.be // 0472/48.02.56, disponible sur rendez-vous le 1<sup>er</sup> jeudi du mois et tous les mardis suivants

#### Brabant wallon, Charleroi et Namur :

- Émilie Beauwens : ebe@inclusion-asbl.be // 0472/80.46.60

#### Bruxelles :

- Lydia Drama : ldr@inclusion-asbl.be // 02/247.28.15
- Pauline Galland : pga@inclusion-asbl.be // 02/247.60.13, disponible sur rendez-vous les lundis, les jeudis (sauf le 1<sup>er</sup> du mois) et les vendredis des semaines paires

#### Mons :

- Pauline Galland : pga@inclusion-asbl.be // 0472/48.02.56, disponible sur rendez-vous les mercredis et les vendredis des semaines impaires

#### Liège :

- Laurie Sail : fla@inclusion-asbl.be // 04/223.57.70

#### Verviers :

- Vinciane Schmidt : vsc@inclusion-asbl.be // 087/26.80.05, disponible du mercredi au vendredi (uniquement les semaines paires)

### PERMANENCE SOCIALE :

#### La Louvière :

- Joëlle Delbecq et Danielle Amore : la-louviere@inclusion-asbl.be // 064/26.49.36



## COMMENT SOUTENIR NOTRE MOUVEMENT ?

INCLUSION se mobilise depuis plus de 25 ans aux côtés des familles et des personnes en situation de handicap. Pour mener à bien nos actions, nous avons toujours besoin de votre soutien. Vous souhaitez nous aider ? Voici les formules que nous vous proposons :

### 1. DEVENIR MEMBRE (25€/AN)

#### Vos avantages :

- + Bénéficier de tarifs réduits sur nos formations & colloques
- + Participer à nos différents évènements
- + Abonnement à notre périodique (4 numéros/an)
- + Intégrer un groupe de parents avec lesquels partager vos expériences
- + Profiter de l'expertise des autres membres et des professionnels
- + Accéder à nos conseils juridiques

#### Comment s'affilier ?

Faites-nous parvenir votre demande par courrier postal ou par mail en nous renvoyant les informations suivantes : Nom, Prénom, adresse mail et postale, téléphone, groupement auquel vous souhaitez vous affilier.

Dès réception du paiement, vous serez inscrit comme membre adhérent et pourrez profiter de tous vos avantages.

#### Infos et contact :

- [membres@inclusion-asbl.be](mailto:membres@inclusion-asbl.be) | • 087/26.80.05
- € IBAN BE55 7755 9307 9744 | BIC KGCCBEBB | Communication : Nom du membre
- [www.inclusion-asbl.be](http://www.inclusion-asbl.be)

### 2. OFFRIR UN EXEMPLAIRE DE NOTRE MAGAZINE A UN(E) AMI(E)

Vous aimez notre publication et vous avez envie de faire découvrir notre association autour de vous ? Vous aimeriez que vos proches en sachent davantage sur le handicap ? Choisissez alors une des formules suivantes et nous enverrons le magazine directement au domicile de la personne de votre choix. (Frais de port inclus pour un envoi en Belgique)

- J'offre 1 numéro du magazine pour 6 €     J'offre 2 numéros du magazine pour 10 €
- J'offre 3 numéros du magazine pour 15 €     J'offre 4 numéros du magazine pour 20 €

Merci de nous communiquer les informations suivantes par téléphone au 02/247.28.21 ou par mail à [communication@inclusion-asbl.be](mailto:communication@inclusion-asbl.be) :

- Nombre de numéros souhaités
- Adresse complète du destinataire
- Message éventuel que vous souhaitez adresser au destinataire. Nous le joindrons pour vous lors de l'envoi du premier numéro

€ IBAN BE55 7755 9307 9744 | BIC KGCCBEBB

Communication : Cadeau magazine + Nom du destinataire

www.inclusion-asbl.be

écoute  
dialogue

reconnaissance

audace

respect

C'est **ensemble**  
que tout devient possible...



Retrouvez notre agenda en ligne sur <http://www.inclusion-asbl.be>

## 1. Formations pour les personnes porteuses d'une déficience intellectuelle

### **MARDI 7 MARS 2017 > « MOI ET MES RACINES : MON HISTOIRE, MA FAMILLE »**

De 9h30 à 15h30

Lieu : rue de la Baraque 129b à Louvain-La-Neuve

Prix : 20€

Contact : [bcu@inclusion-asbl.be](mailto:bcu@inclusion-asbl.be)

### **MERCREDI 8 MARS 2017 > « REPARLONS D'AMOUR »**

De 9h30 à 13h

Lieu : Avenue Albert Giraud 24 à Schaerbeek

Prix : 12€

Contact : [bcu@inclusion-asbl.be](mailto:bcu@inclusion-asbl.be)

### **MARDIS 21 ET 28 MARS 2017 > « VIVRE ENSEMBLE : MOI ET LES AUTRES, LES AUTRES ET MOI »**

De 9h30 à 15h30

Lieu : rue Hanesse 11 à Andenne

Prix : 40€

Contact : [bcu@inclusion-asbl.be](mailto:bcu@inclusion-asbl.be)

### **MERCREDIS 1, 8, 15, 22 ET 29 MARS > « INTERNET : SES PLAISIRS ET SES DANGERS »**

De 9h à 11h30

Lieu : Boulevard Martin 13 à Ottignies

Prix : 60€

Contact : [bcu@inclusion-asbl.be](mailto:bcu@inclusion-asbl.be)

**RÉDUCTION DE 50% SUR LE PRIX DES FORMATIONS POUR LES MEMBRES D'INCLUSION ET LES ÉTUDIANTS**

## RAPPEL À COTISATION !

N'oubliez pas de payer votre cotisation de membre pour l'année 2017 !

Versez 25€ sur le compte BE 55 7755 9307 9744

Communication : « cotisation + votre nom de famille »

Contact : [membres@inclusion-asbl.be](mailto:membres@inclusion-asbl.be)

## 2. Formations pour les proches et les professionnels

### **JEUDI 26 JANVIER 2017 > « PISTES D'INTERVENTION POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE : DIVERS OUTILS DE COMMUNICATION »**

De 9h30 à 16h30

Lieu : rue de l'Institut 30 à Bouge

Prix : 80€

Contact : [cpi@inclusion-asbl.be](mailto:cpi@inclusion-asbl.be)

### **LUNDI 6 FÉVRIER 2017 > « COMMENT INITIER UN GROUPE DE PAROLE POUR DES PERSONNES DÉFICIENTES INTELLECTUELLES (ADOLESCENTS ET ADULTES) ?**

De 9h30 à 16h

Lieu : Avenue Albert Giraud 24 à Schaerbeek

Prix : 90€

Contact : [cpi@inclusion-asbl.be](mailto:cpi@inclusion-asbl.be)

### **JEUDIS 9 ET 23 FÉVRIER 2017 > « LA DOULEUR CHEZ LA PERSONNE HANDICAPÉE VIEILLISSANTE »**

De 9h30 à 16h30

Lieu : Avenue Albert Giraud 24 à Schaerbeek

Prix : 175€

Contact : [cpi@inclusion-asbl.be](mailto:cpi@inclusion-asbl.be)

### **MERCREDI 15 MARS 2017 > « ÊTRE PARENT QUAND J'AI UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE : PISTES CONCRÈTES POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ »**

De 9h30 à 16h30

Lieu : Avenue Albert Giraud 24 à Schaerbeek

Prix : 125€

Contact : [cpi@inclusion-asbl.be](mailto:cpi@inclusion-asbl.be)

### **JEUDI 16 MARS 2017 > « FRATRIE ET HANDICAP »**

De 9h30 à 16h30

Lieu : Avenue Albert Giraud 24 à Schaerbeek

Coût : 65€

Contact : [cpi@inclusion-asbl.be](mailto:cpi@inclusion-asbl.be)

### **VENDREDI 24 MARS 2017 > « POUR UNE MEILLEURE COMMUNICATION : LE LANGAGE FACILE À LIRE »**

De 9h30 à 15h30

Lieu : Avenue Albert Giraud 24 à Schaerbeek

Prix : 80€

Contact : [cpi@inclusion-asbl.be](mailto:cpi@inclusion-asbl.be)

### **JEUDI 30 MARS 2017 > « DEUIL CHEZ LES PERSONNES AVEC UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE : LE RÔLE DE L'ACCOMPAGNATEUR »**

De 9h30 à 16h30

Lieu : Avenue Albert Giraud 24 à Schaerbeek

Prix : 80€

Contact : [cpi@inclusion-asbl.be](mailto:cpi@inclusion-asbl.be)